selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 Date de la première parution: 02/06/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit GR1™ Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000103

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC Corporation

2929 WALNUT ST

PHILADELPHIA PA 19104

USA

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Éléments étiquette SGH

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Pictogrammes de danger

 $\langle ! \rangle$

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité : P261 Éviter de respirer les poussières.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Deman-

der un avis médical/ Consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Pyroxsulam	Pyroxsulam	422556-08-9	13.13
Cloquintocet-mexyl	Cloquintocet- mexyl	99607-70-2	13.13
kaolin	kaolin	1332-58-7	>= 20 - < 25
3,7-dichloroquinoline-8- carboxylic acid	3,7- dichloroquino- line-8-carboxylic acid	84087-01-4	>= 10 - <= 20
citric acid	citric acid	77-92-9	>= 3 - <= 10
sodium 2- [methyloleoylami- no]ethane-1- sulphonate	sodium 2- [methyloleoyla- mino]ethane-1- sulphonate	137-20-2	>= 1 - <= 3
titanium dioxide	titanium dioxide	13463-67-7	>= 1 - <= 3
quartz (SiO2)	quartz (SiO2)	14808-60-7	>= 0.3 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SOINS

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024 1.1

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation Amener la victime à l'air libre.

> En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Retirez les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin.

En cas d'ingestion Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un

médecin ou à un centre antipoison.

Faites boire de l'eau par petites quantités.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins On ne connaît pas d'antidote spécifique pour l'exposition à ce

matériau. Un lavage gastrique et/ou l'administration de char-

bon actif

Traiter de façon symptomatique.

Montrez cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette du

produit à votre médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Poudre chimique d'extinction

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- : Sulfure d'hydrogène

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 Date de la première parution: 02/06/2024

gereux Fluorure d'hydrogène

Cyanure d'hydrogène Chlorure d'hydrogène

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Ramasser et transférer dans des contenants correctement

étiquetés sans créer de poussière.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter la formation de particules inhalables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024 1.1

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

D'autres informations sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
kaolin	1332-58-7	TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respi-	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024 1.1

rable)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire En cas d'exposition à la poussière, porter une protection

respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de

protection.

Protection des mains

Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme Matériau

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-Remarques

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Porter un équipement de protection adéquat.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique solide

Forme solide

Couleur havane

Odeur douce

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.17 (24 °C)

(solution à 1% dans l'eau)

Point de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

Auto-allumage : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur

: Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

•

Densité relative

Donnée non disponible

0.43 g/cm3 (23.2 °C)

Masse volumique apparente : 0.4

0.43 g/cm3 (23.2 °C)

non tassé

Solubilité

Densité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Aucun raisonnablement prévisible.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Composants:

Pyroxsulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 5.12 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.935 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50: > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5.07 mg/l

Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

DL50: > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

3,7-dichloroquinoline-8-carboxylic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 2,680 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5.2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50: > 2,000 mg/kg

citric acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, mâle et femelle): 5,400 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

quartz (SiO2):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.01 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Remarques : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Pyroxsulam:

Résultat : irritation légère

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation de la peau

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 Date de la première parution: 02/06/2024

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

kaolin:

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

3,7-dichloroquinoline-8-carboxylic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

citric acid:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

quartz (SiO2):

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Évaluation : N'est pas classé comme irritant

Remarques : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Pyroxsulam:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Lapin

Évaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

kaolin:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

3,7-dichloroquinoline-8-carboxylic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

citric acid:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible à en dedans de 7 jours

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

quartz (SiO2):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce : les souris

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Remarques : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

Pyroxsulam:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

kaolin:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

3,7-dichloroquinoline-8-carboxylic acid:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Type d'essai : Essai de maximisation

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : négatif

quartz (SiO2):

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Pyroxsulam:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau

Système de test: Cellules de lymphome de souris

Résultat: négatif

Cloquintocet-mexyl:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: test de mutation génique

Système de test: Cellules de poumon de hamster chinois

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024 1.1

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

kaolin:

Génotoxicité in vitro Type d'essai: Test de Ames

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

citric acid:

Type d'essai: test de nutation inverse Génotoxicité in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Test cytogénétique

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Génotoxicité in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

quartz (SiO2):

Génotoxicité in vitro Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Rat

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Pyroxsulam:

Espèce Souris, mâle

NOAEL : 100

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 18 mois

Dose : 1.1, 11, 111, 583 mg/kg NOAEL : 111 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

3,7-dichloroquinoline-8-carboxylic acid:

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

quartz (SiO2):

Cancérogénicité - Évaluation : Cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Pyroxsulam:

Toxicité pour la reproduction : Le poids des données ne supporte pas la classification

- Évaluation comme toxique pour la reproduction

Cloquintocet-mexyl:

Effets sur la fertilité : Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 420 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 830 Poids corporel mg / kg Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement pré-

coce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 10, 60, 300 mg/kg bw/d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 60 Poids corporel

mg / kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

kaolin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Donnée non disponible

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fertilité

Espèce: Rat, mâle et femelle

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,000 Poids cor-

porel mg / kg

Méthode: Directives du test 421 de l'OECD Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Pré-natal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1,000 Poids corporel

mg / kg

Embryotoxicité.: NOAEL: 1,000 Poids corporel mg / kg

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Aucune évidence d'effets contraires sur les fonctions et la

fertilité sexuelles ou sur le développement basée sur des ex-

périences animales.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

citric acid:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Produit:

Remarques : Se reporter aux données sur la toxicité aiguë et/ou la toxicité

par doses répétées pour plus d'informations sur les organes

cibles si applicable.

Composants:

Pyroxsulam:

Organes cibles : Foie

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cloquintocet-mexyl:

Organes cibles : Vessie

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

kaolin:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

quartz (SiO2):

Voies d'exposition : Inhalation Organes cibles : Poumons

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 1.

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système immunitaire, Reins

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 3.77 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 2 y

Dose : 0.37, 3.8, 38, 75 mg/kg

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 9.66 - 10.2 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Dose : 2.0, 9.7, 64, 384 mg/kg

Organes cibles : Vessie

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1,000 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 28 d

Dose : 0, 50, 200 and 1000 mg/kg
Méthode : Directives du test 410 de l'OECD

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Espèce : Rat

NOAEL : 1,000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d

Méthode : Directives du test 407 de l'OECD

quartz (SiO2):

Espèce : Rat

LOAEC : 0.0025 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 day

Méthode : Directives du test 413 de l'OECD

Organes cibles : Poumons

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la premie

Date de dernière parution: 02/06/2024 Date de la première parution: 02/06/2024

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Pyroxsulam:

Toxicité pour les poissons : (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 87 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

(Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): 0.135 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.00257 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.1

mg/l

Durée d'exposition: 40 d

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo gairdneri): > 76 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 14 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 0.63 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en statique

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 0.09

mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024 1.1

> Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 32 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directives du test 207 de l'OECD

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg

NOEC (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 500 mg/kg

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,000 mg/kg

NOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 500 mg/kg

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): >100 ug/bee

Durée d'exposition: 48 d

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): >100 ug/bee

Durée d'exposition: 48 d

Point final: Toxicité aiguë par contact

kaolin:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-Remarques: Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024 1.1

nismes

3,7-dichloroquinoline-8-carboxylic acid:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 113.14 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis)): 0.069 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

citric acid:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1.32 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 5.76 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 117 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

quartz (SiO2):

Toxicité pour les poissons CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Persistance et dégradabilité

Composants:

Pyroxsulam:

Biodégradabilité : Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Remarques: Difficilement biodégradable.

Cloquintocet-mexyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

3,7-dichloroquinoline-8-carboxylic acid:

Biodégradabilité : Biodégradation: 10 %

Durée d'exposition: 28 d

citric acid:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 80 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

quartz (SiO2):

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Pyroxsulam:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aqua-

tiques est prévisible.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.01

Cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 1,000

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 5.03 (25 °C)

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Sans objet

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 2.9

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 1.36

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Remarques: Sans objet

quartz (SiO2):

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Composants:

Pyroxsulam:

Répartition entre les compar- :

Koc: 33.2 ml/g, log Koc: 1.52

timents environnementaux

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: immobile

kaolin:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans le sol

sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate:

Répartition entre les compar- : Ko

Koc: 53.4 ml/g, log Koc: 1.72

timents environnementaux

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Information écologique sup-

plémentaire

: Risques pour l'Environnement

Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales

sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équi-

pement.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémen-

taires

concernant les mesures de précaution pour l'environnement

lors de l'application.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Cloquintocet-mexyl, PYROXSULAM)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environne-

ment

oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Cloquintocet-mexyl, PYROXSULAM)

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne : 956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S

(Cloquintocet-mexyl, PYROXSULAM)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Classe

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(,) : 9 : III

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 Code ERG : 171 Polluant marin : oui(,)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

Cloquintocet-mexyl

Pyroxsulam

INERT INGREDIENTS (NULL)

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association

selon le Règlement sur les produits dangereux



GR1™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02/06/2024 1.1 02/06/2024 50000103 Date de la première parution: 02/06/2024

internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicoloaique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique